

SEGPA : le Ministère contraint de « retoquer » son projet de circulaire !

« En Segpa, l'inclusion des élèves est insuffisante et les temps partagés trop peu nombreux », c'est ainsi que le représentant de la Ministre a présenté son projet de circulaire Segpa ! Tout un programme !

Vers la disparition de la structure Segpa pour aller vers un dispositif d'inclusion remettant en cause les statuts des personnels !

Les élèves relevant d'une orientation en segpa seraient directement inscrits dans les classes de 6^{ème} de collège. Les enseignants spécialisés n'interviendraient plus uniquement dans les classes de segpa mais également dans les classes du collège. La circulaire prévoit « **la construction d'une nouvelle professionnalité des équipes en mutualisant les savoir-faire spécifiques de chacun** » !

Ce projet de circulaire confirme toutes les craintes exprimées par la délégation de la FNEC FP-FO (SNUDI-FO, iD-FO, SNETAA-FO) dans les différents groupes de travail qui se sont réunis précédemment.

Toutes les modifications inscrites dans ce projet reposent sur la loi de refondation dont la FNEC FP-FO demande l'abrogation. Le cycle CM1-CM2-6^{ème}, la fin du droit au redoublement servent à la dilution des SEGPA au sein des classes du collège.

Les professeurs des écoles spécialisés deviendraient « personnels ressource » dans les collèges, tant en direction des élèves que des professeurs des collèges, dans le cadre des 1607 heures imposé par le décret du 20/08/2014.

Combiné avec la réforme des collèges, un projet dislocateur des statuts

Pour FO, ce projet de circulaire est une atteinte aux statuts des enseignants et tend vers une fusion des corps (déjà bien avancée avec le décret des ORS dans le 2nd degré), qu'ils soient certifiés, PLP ou PE en imposant notamment la co-intervention en classe, l'inspection par un inspecteur d'un corps différent de celui de l'enseignant. (IEN ASH pour les certifiés et PLP, IA IPR pour les PE).

Par ailleurs, la fin du droit au redoublement engendrerait l'arrivée des élèves en 4^{ème} à l'âge de 13 ans, âge qui ne permet ni la formation professionnelle qui existe actuellement en SEGPA ni les stages en entreprise.

En tout état de cause, FO ne cautionnera pas un texte qui met en place l'éclatement de la structure SEGPA et engendrera de fait son extinction conformément à ce qu'annonçait la députée Sylvie Tolmont, préconisant de lier l'extinction des SEGPA avec la réforme du collège.

La Ministre contrainte de revoir son projet

La FNEC FP-FO, la CGT, SUD et le SNALC se sont opposés nettement à ce projet. Même le SNPDEN-UNSA condamne le projet (« cette circulaire est totalement inapplicable en l'état ») !

Le SE-UNSA a expliqué que ce projet « répond en partie à leurs attentes ... l'inclusion étant inscrite pour tous les niveaux sous d'autres formes dans la circulaire ». Le Snuipp-FSU s'est dit « favorable à une nouvelle étape pour les Segpa » et considère « qu'il faut impulser et développer les temps d'apprentissage partagés ».

Le représentant de la DGESCO qui « pensait que le GT était arrivé à un consensus », a fait le constat amer « que l'inclusion ne fait pas l'unanimité » et a été contraint de retirer son projet et revoir sa copie !

Pour la FNEC FP-FO, ce projet de circulaire ne prend aucunement en compte les revendications des personnels mais se situe pleinement dans le cadre des mesures d'économies budgétaires imposées par le Pacte de responsabilité et la loi Macron dénoncés par la confédération FO.

La FNEC FP-FO appelle les personnels (PE, PLP, certifiés...) à se réunir avec leurs syndicats pour demander l'abandon définitif de ce projet.

**C'est dans ce contexte d'austérité aggravée qui impacte toutes les catégories
professionnelles que la FNEC FP-FO prépare activement la grève interprofessionnelle
appelée par FO – CGT – FSU et SUD, le 9 avril.**



DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, FO et Solidaires

Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires (secteurs public et privé), les retraites, les pensions et les minimas sociaux, constituent des priorités sociales, de surcroît en période de crise.

Réunies le 17 février 2015, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires affirment leur détermination pour faire aboutir ces revendications et lutter contre l'austérité et ses impacts destructeurs tant socialement, économiquement que démocratiquement.

Le « pacte de responsabilité », la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale « Macron » ainsi que plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeurs(ses).

De nombreuses luttes et mobilisations syndicales sont d'ores et déjà engagées dans les entreprises, les services publics et les secteurs professionnels.

Pour faire converger ces revendications et exiger du gouvernement et du patronat qu'ils y répondent, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires s'engagent dans un processus de mobilisation. Conscientes de leur responsabilité, elles invitent les retraité(e)s et les chômeurs(ses) à se mobiliser et appellent l'ensemble des salarié(e)s, du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à manifester le **9 avril 2015**.